



Antee formation

TITRE PROFESSIONNEL

MENTION COMPLÉMENTAIRE BARMAN

NIVEAU OBTENU : Niveau 3 (CAP/BEP)

● LE MÉTIER

Le titulaire de la mention complémentaire «employé barman» est un professionnel qualifié qui maîtrise, au sein d'un bar, les préparations de boissons et utilise ses connaissances dans le domaine des boissons. Il participe ainsi à l'accueil d'une clientèle française et étrangère.

● LES EMPLOIS VISÉS

L'employé barman est qualifié en gestion de bar et relations clientèle : Il travaille dans les hôtels, bars à thèmes et discothèques. Possibilités d'évolutions : Après quelques années d'expérience, il peut devenir chef barman dans un grand établissement ou directeur d'un bar ou ouvrir son établissement.

● PRÉ-REQUIS

Pour rentrer en mention complémentaire, il faut être titulaire d'un diplôme de la restauration (minimum niveau CAP)
Il faut être motivé et passionné par le domaine de la mixologie et la restauration

● CONTENU

Module 1 : Confection de cocktails et préparation de boissons

- Mettre en place les locaux, matériels et produits
- Doser en utilisant une verrerie adaptée, Maîtriser la confection des cocktails
- Servir et assurer le suivi du service, Contrôler les stocks

Module 2 : Élaboration de fiches techniques de cocktails, législation et gestion appliquées au bar

- Réceptionner et contrôler les produits périssables et non périssables
- Élaborer et utiliser une fiche technique : établir un cahier des dosages, concevoir des fiches techniques
- Calculer un coût, un ratio, déterminer un prix de vente

Module 3 : Communication et commercialisation appliquées au bar

- Enregistrer, facturer, encaisser une commande
- Accueillir le client, utiliser les supports de vente
- Conseiller et orienter le choix du client
- S'informer pour mieux informer le client
- Participer à l'animation du point de vente
- Effectuer les opérations de caisse

FORMATRICE RÉFÉRENTE



Sarah DINGA

DURÉE

8 mois en alternance

FINANCEMENT

Aucuns frais d'inscription, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, période de professionnalisation, CPF

contact@antee-formation.com

MENTION COMPLÉMENTAIRE BARMAN

NIVEAU OBTENU : Niveau 3 (CAP/BEP)

● Lieu de formation

42 rue de la Gitonnière
37300 Joué-Lès-Tours

● Modalité et délais d'accès

Pour intégrer la formation un entretien doit avoir lieu avec notre conseiller de formation. L'objectif de cet entretien est d'échanger sur votre parcours et votre projet, vous présenter la formation en détail et vous aider à monter votre dossier de financement.

● Le délai

La pré-inscription chez Antée Formation est **immédiate**. L'inscription est **définitive** quand le contrat d'alternance est signé. Cette formation est proposée **uniquement** en alternance son financement est pris en charge par la période de professionnalisation, le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

● Modalité d'évaluation et d'examen

2 EPCF (évaluations en cours de formation) sont mis en place afin de valider les compétences acquises par les stagiaires.

Examen final : Les stagiaires doivent réaliser 1 dossier en amont de l'examen final :

- Un dossier professionnel qui permet de mettre en relation la théorie et la pratique vue en stage ou en entreprise

L'écrit :

- Mise en situation de 3h40

L'oral : 2 jurys (qui travaillent dans le milieu du commerce et sont habilités en tant que jury) viennent pour un oral de 1h05 mn.

- Entretien technique (50 mn)
- Entretien finale (15 mn)

